RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Conférences de la Souveraineté alimentaire

- Calendrier général
- Présentation des conférences au niveau national et territorial
- Mise en œuvre : projets agricoles d'avenir
- Suivi annuel de la réalisation des Objectifs : rapport FranceAgriMer

Loi du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture

Définition de la souveraineté alimentaire (CRPM L1 A)

« *La souveraineté alimentaire s'entend comme le maintien et le développement des capacités de la Nation à produire, à transformer et à distribuer les produits agricoles et alimentaires nécessaires à l'accès de l'ensemble de la population à une alimentation saine, et le soutien des capacités exportatrices contribuant à la sécurité alimentaire mondiale*. »

Objectifs des conférences de souveraineté (CRPM L611-1-1)

« *L'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer* ***accompagne les interprofessions et les filières afin qu'elles définissent une stratégie assortie d'objectifs, notamment de production, à l'horizon de dix ans, en vue de l'amélioration de la souveraineté alimentaire de la Nation*** *ou au moins d'assurer sa non-régression.*

Ces travaux font l'objet d'une ***synthèse présentée lors d'une conférence nationale de la souveraineté alimentaire****, présidée par le ministre chargé de l'agriculture. Cette synthèse est accessible au public. Elle est actualisée au moins une fois tous les dix ans.*

Chaque année, l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer publie un ***rapport sur le niveau de réalisation des objectifs*** *figurant dans la synthèse mentionnée au troisième alinéa du présent article. Ce rapport est* ***public et remis au Parlement.***

Chaque stratégie par filière fait l'objet d'un ***rapport à mi-parcours****. Ce rapport analyse les éventuelles raisons de l'écart par rapport aux objectifs déterminés dans la stratégie de la filière et formule des recommandations. Ces documents sont remis au ministre chargé de l'agriculture. Une synthèse, produite par l'Etablissement national de produits de l'agriculture et de la mer, est remise au Parlement. Elle comporte une annexe spécifique relative aux filières des collectivités régies par les articles 73 et 74 de la Constitution ainsi que de la Nouvelle-Calédonie. »*

Les enjeux de la souveraineté alimentaire

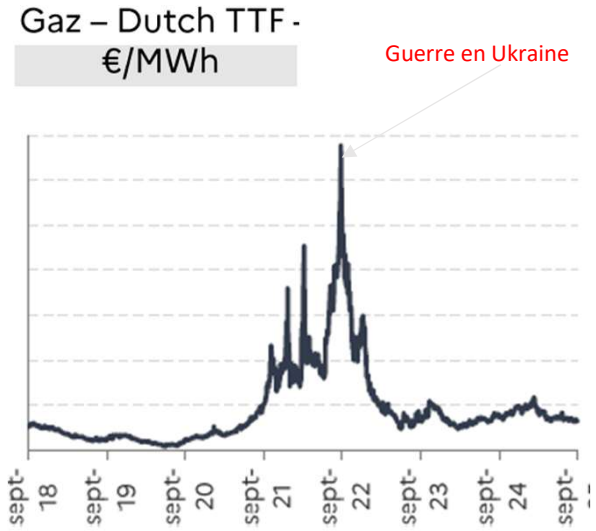
Comprendre les grands facteurs d'évolution pour bâtir un plan d'action commun

Les tendances / évolution des consommateurs

Évolution de la consommation par bilan

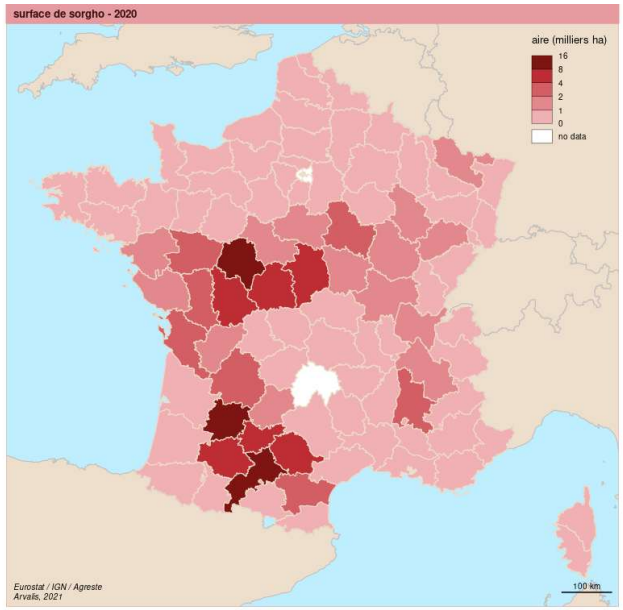


Le contexte géopolitique



Le changement climatique

Déplacements des cultures : Surface en sorgho en 2020



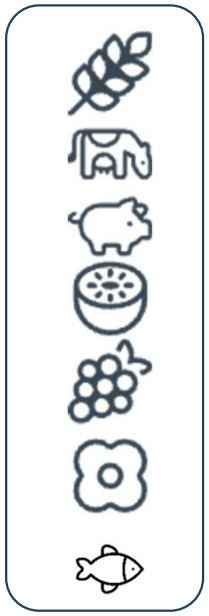
Méthodologie

L'objectif : bâtir un scénario de reconquête de notre souveraineté sur toute la chaine de valeur

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Partir du consommateur et intégrer les facteurs d'évolution pour bâtir la cible en termes de production et de transformation

7 groupes sectoriels



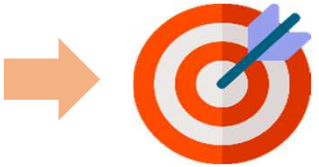


Consommation
- Qui sont les consommateurs de demain ?
- Que mangent t-ils ?
- Comment consomment-ils ?

Transformation
- Quelles sont les forces et les faiblesses de nos outils industriels pour répondre à la demande?
- Quelles usines et maillons de transformation sont à développer ?



Production :
- Que produire à horizon 10 ans?
- En quelle quantité ?
- Où produire et comment sur notre territoire en intégrant les enjeux transverses environnementaux et sociaux (changement climatique, ressource en eau, énergie, renouvellement des générations ….)?



3 réunions de travail par groupes sectoriels sont prévues d'ici au SIA, les dates vont vous être envoyées rapidement

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Depuis 2025 : une démarche nationale territorialisée

8 DÉC. 2025
Lancement à Rungis

DÉC.–FÉV.
7 groupes sectoriels
+ 250 professionnels

24 FÉV. 2026
Premières conclusions au SIA

MARS–JUIN
13 démarches régionales

ÉTÉ 2026
Consolidation des objectifs, des projets et tenues des derniers GS

AUTOMNE 2026
Conférence finale et mise en œuvre

Ruminants | Viandes bl. | Grandes cultures | Viticulture | Cultures spéc. | Fruits / légumes | Pêche / aqua.



Gouvernance

Au niveau national (hexagone), organisation en sept groupes sectoriels animés par des référents

+ une gouvernance adaptée pour les DROM

Groupe Fruits & Légumes
Référent : **Laurent Grandin**

Groupe Viticulture
Référent : **Bernard Angelras**

Groupe Productions Végétales Spécialisées
Référent : **Arnaud Montebourg**

Groupe Pêche & aquaculture
Référents au sein du CS : Olivier le Nezet, Frédéric Toulliou, Philippe Le Gal, Michel Berthommier

Groupe Grandes Cultures
Référent : **Christoph Büren**

Groupe Ruminants & chevaux
Référent : **Damien Lacombe**

Groupe Viandes Blanches
Référente : **Christiane Lambert**

Coordinateur **Ludovic Spiers**

Chaque groupe sectoriel est composé de 30 à 40 personnes, représentatif de l'amont et aval, des interprofessions et des membres des CS de FranceAgriMer. Le secrétariat assuré par FranceAgriMer.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Groupe sectoriel sur les fruits&légumes et pommes de terre

Les quatre projets prioritaires issus des échanges en groupe sectoriel lors de la phase nationale.

ACTIONS SECTORIELLES	Objectifs
Trajectoire globale retenue à 10 ans dans le PSFL	Gagner 5 points de souveraineté à l'horizon 2030 et engager une dynamique pour atteindre + 10 points à l'horizon 2035.
Promouvoir la consommation de fruits et légumes par l'information du consommateur	Faire connaître les intérêts nutritionnels des fruits et légumes, enjeu de santé publique.
Sécuriser la production de légumes transformés (dont pommes de terre) et de fruits transformés Urgence à investir dans le parc industriel	Garantir des volumes réguliers pour la transformation Accompagner l'évolution des modes de consommation
Pomme de terre : Moderniser les bâtiments de stockage post récolte et faciliter l'installation de nouvelles unités industrielles	Exporter 0,5 à 1 million de tonne d'équivalent pommes de terre supplémentaire par an au bout de 10 ans Soutenir la consommation en frais

Source : synthèses des contributions des groupes sectoriels nationaux, réalisation FranceAgriMer

Groupe sectoriel des grandes cultures

Les trois projets prioritaires issus des échanges en groupe sectoriel lors de la phase nationale.

ACTIONS SECTORIELLES	Objectifs
Augmenter la production nationale de farine en sachet et remplacer une partie des importations par de la production nationale	Augmenter la production de farine de 5 % à 10 % en 10 ans
Créer de la valeur dans une filière pâtes françaises, produites en France avec du blé dur français	Remplacer une partie des importations de pâtes fabriquées en Italie avec du blé dur français par des pâtes fabriquées en France avec du blé dur français pour gagner 10 points de part du marché français
Augmenter la production française de protéines végétales et la transformation qui en découle	Accompagner les demandes en croissance des élevages granivores et ruminants en réduisant les dépendances aux importations

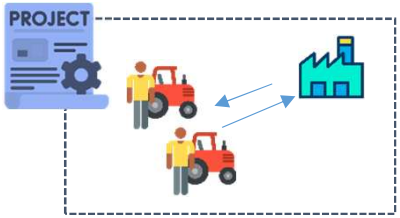
Source : synthèses des contributions des groupes sectoriels nationaux, réalisation FranceAgriMer

Volet régional : la phase territoriale a trois objectifs majeurs

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

- **Objectif 1 : la définition de la contribution du territoire régional aux objectifs nationaux ;**
- **Objectif 2 : la fiabilisation des données établies à l'échelle nationale ;**
- **Objectif 3 : l'identification de projets collectifs sur les territoires susceptibles de contribuer à l'atteinte de ces objectifs.**





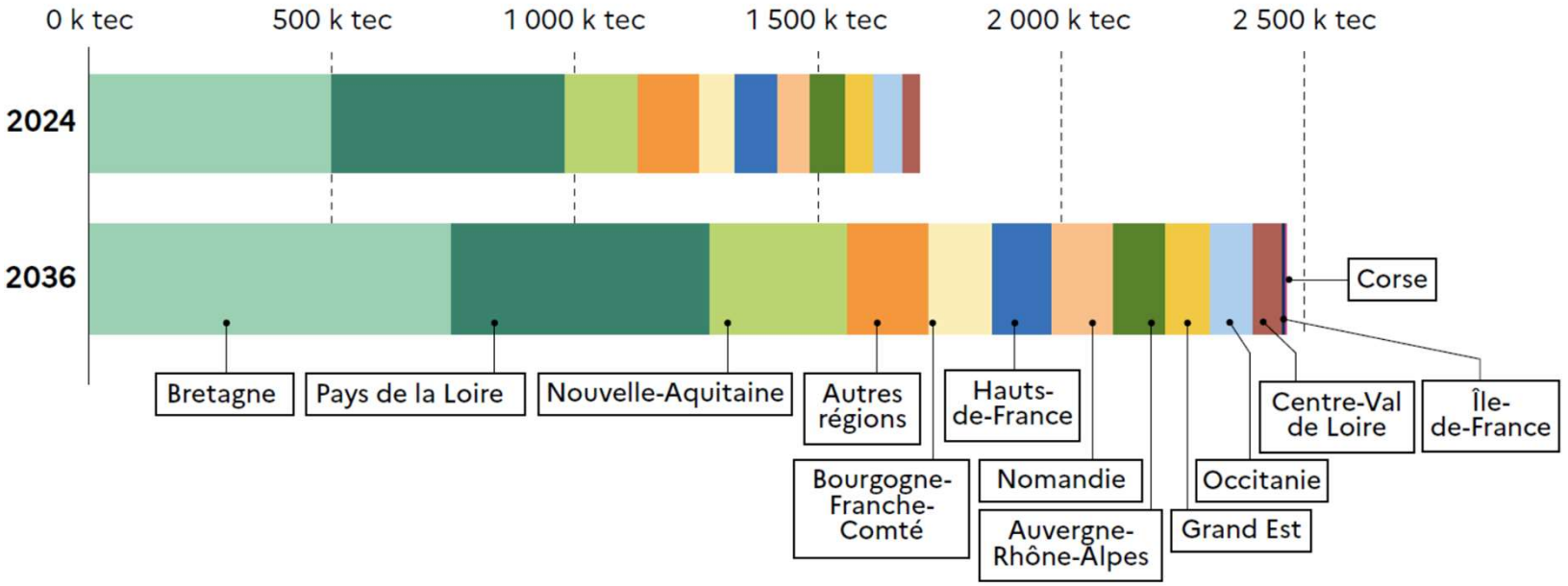
Ex : Projet d'une nouvelle usine de tomates Industrielles
- *Implication de producteurs et d'au moins une partie prenante aval (IAA/ transfo/Coop)*
- *Identification de volumes cibles*
- *Identification du cahier des charges*
- *Modalité de fixation du prix dans une optique de contractualisation*
- *Indicateurs environnementaux*

8 DÉC. 2025 — DÉC.–FÉV. — 24 FÉV. 2026 — MARS–JUIN — ÉTÉ 2026 — AUTOMNE 2026

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Exemple de consolidation des contributions régionales : volailles de chair

Production nationale de volailles de chair : situation 2024 et objectif 2036, contributions des régions, en tonnes équivalent carcasse (tec)



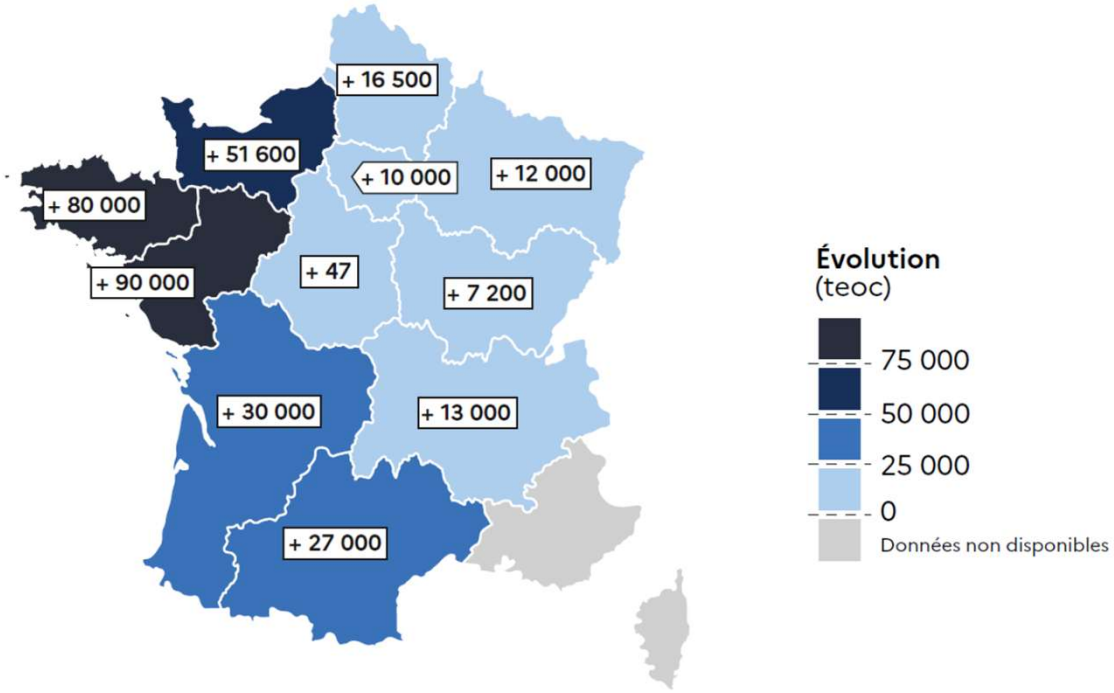
Source : SSP

Ce graphique présente la contribution de chaque région, en haut, à la production nationale en 2024 et, en bas, à l'objectif de production 2036.

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Exemple de consolidation des contributions régionales : Œuf

Évolution de la production régionale d'œufs entre 2024 et 2036, en tonnes équivalent coquille (teoc)



Source : SSP
Cette carte présente la contribution de chaque région à l'objectif de progression de production entre 2024 et 2036.

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Un processus de labellisation des projets d'avenir agricole qui sera annoncé lors de la conférence finale

Comité de pilotage Régional

Les **comités de pilotage régionaux sont coprésidés par le préfet de région et le président du conseil régional**. Ils associent la chambre régionale d'agriculture et peuvent réunir, selon les besoins, les services de l'État et de la Région, les acteurs de filière, les financeurs et les expertises techniques utiles.

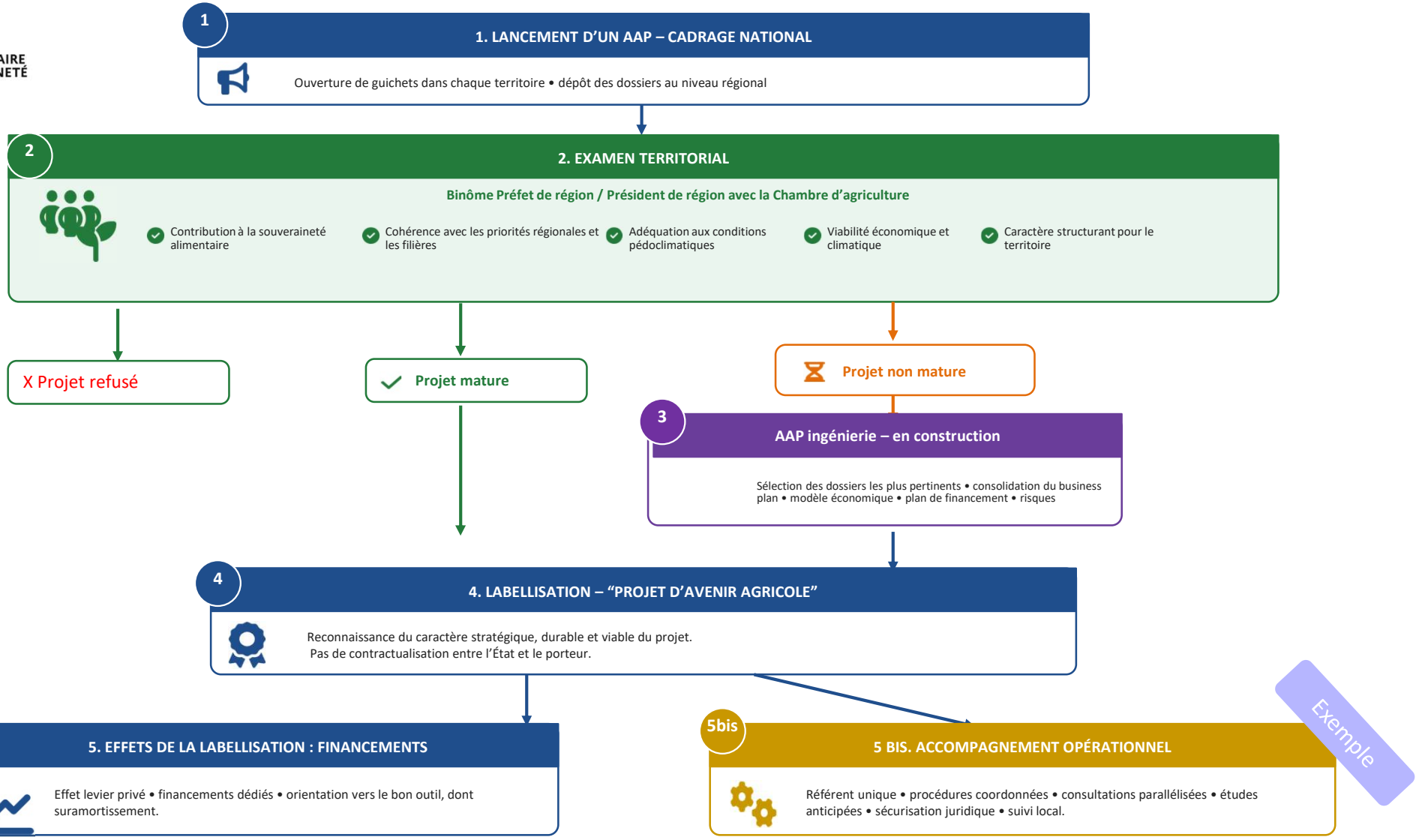
Des premiers critères d'analyse pour la sélection des projets par les comités de pilotage

L'analyse régionale devra notamment apprécier :

- la contribution du projet à la reconquête ou au maintien de la souveraineté alimentaire ;
- sa cohérence avec les objectifs sectoriels, les ambitions régionales et les besoins des filières ;
- son adéquation avec les conditions pédoclimatiques du territoire ; le projet doit être adapté pour faire face au changement climatique ;
- sa viabilité économique et climatique et l'utilisation soutenable des ressources ;
- son caractère structurant pour le territoire, la qualité de sa gouvernance et la solidité de l'équipe porteuse.

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

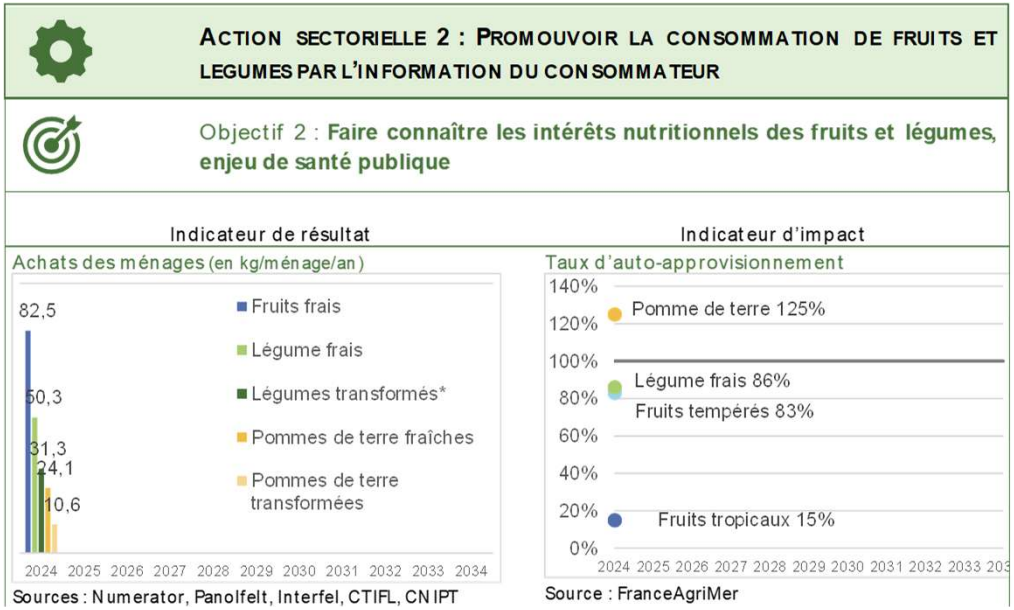
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité

Le suivi de la réalisation des objectifs pendant 10 ans : rapport annuel FranceAgriMer

Deux registres d'indicateurs chiffrés :
- Indicateur de résultat sur la production/transformation/consommation
- Indicateur d'impact sur la souveraineté (taux d'auto-approvisionnement notamment)

Des graphiques mis à jour chaque année

Groupe sectoriel	Objectifs	Indicateurs (= 1 donnée chiffrée)
Fruits et légumes	4	15
Grandes cultures	3	12
Productions végétales spécialisées	6	15
Ruminants	4	19
Viandes blanches (5 filières)	3	21
Vins	4	24
Pêche et aquaculture	9	21
7	**33**	**127**



Les suites – la gouvernance à venir

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Gouvernance nationale : le sujet de souveraineté suivi au sein des conseils spécialisés et du conseil d'orientation de FranceAgriMer

GS Sectoriel → **CS FAM** + **CO FAM**

- Suivi des actions (top 10) avec les pro
- Points d'information sectoriels & indicateurs
- Points d'information sur les projets agricoles d'avenir labellisés

- Présentation du rapport FAM annuel sur l'avancée de la souveraineté
- Echange grandes orientations

Comité Souveraineté

- En lien avec les régions également
- Suivre les objectifs, arbitrer les irritants transversaux
- préparer les revues annuelles
- Comité annuel présidé par la Ministre au moment du rapport

Comité des financeurs

- Trouver des solutions ad hoc pour les projets structurants, lever les blocages de financement, articuler subventions, prêts, garanties et fonds propres.
- Fréquence à définir